

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 11 DECEMBRE 2010

1. CR séance précédente.

Présents : Monsieur VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François.
Marie-Anne BONNET est élue secrétaire de séance.
Convocation du 06/12/2010.

Adopté à l'unanimité des présents.

2. Camping :
Validation tarif saison 2010-2011

Monsieur le Maire :

Précise que compte tenu des prestations offertes par certains chalets, il est opportun de revoir le prix des locations durant l'été et l'hiver.

Propose au Conseil Municipal des modifications tarifaire par rapport à l'année précédente :

- Réduction du tarif location chalet pendant les vacances d'hiver : 350€ au lieu de 390€
- Réduction du tarif location chalet pendant les vacances d'été : 420€ au lieu de 490€
- Ajout de l'option 3 ampères à 2.50€ pour l'électricité.

Présente ci-dessous les nouveaux pour l'année 2011 :

CAMPING LE COULEDOUS : TARIF 2011

	<u>Haute saison</u> (10/07-21/08)	<u>Basse saison</u>
<u>Forfait emplacement 1 ou 2 pers.</u> (Tente/carav/camp.car + 1voiture)	14,50 Euros	12,50 Euros
<u>Forfait randonneur</u> (1tente + 1personne)	7,50 Euros	6 Euros
Personne sup. + 13 ans	4,50 Euros	3,50 Euros
Enfant – 13 ans	3,50 Euros	2,50 Euros
Véhicule sup.	2,00 Euros	
1 chien gentil hors classe 1 et 2 (Carnet de vaccination obligatoire)	1,00 Euro	
Visiteur	gratuit	
<i>Electricité</i>	<u>3 ampères</u>	2.50 Euros
	<u>6 ampères</u>	4,50 Euros
	<u>10 ampères</u>	6,50 Euros

Forfait résidentiel et curistes : NOUS CONSULTER
Taxe de séjour 0,30 euros /pers. -13 ans/ jour

Frais de réservation gratuit !

TARIFS LOCATION CHALETS

(Capacité max. 7 personnes)
environ 30 M2

Vacances de Noël (18/12-03/01)	350 Euros / semaine
Vacances d'hiver (06/02-06/03)	350 Euros / semaine
Toussaint et Pâques (23/10-04/11 et 03/04-01/05)	290 Euros / semaine
Vacances d'été (10/07-21/08)	420 Euros / semaine
Hors vacances scolaires	210 Euros / semaine
Week end hors vacances scolaires	80 Euros (vendredi 17 h-dimanche 17 h)
Nuit supplémentaire	30 Euros

Amis curistes, hors vacances scolaires **500** Euros / **3** semaines
(1 à 2 personnes)

Les **arrivées** se font le samedi à **partir de 14 H** et les **départs** le samedi suivant **avant 11 H**
 Nos amis **les animaux** sont acceptés à raison d' **1** chien maximum par chalet, hors classe 1 et 2, sur présentation du carnet de vaccination (1 Euro par nuit)

Taxe de séjour : 0,30 euros / pers de + de 13 ans / jour

Forfait électricité : 30 kWh/nuit (Supplément: 0,20 Euros/ kWh)

Caution : 200 Euros

Draps et taies non fournis

Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** les modifications.
- **Adopte** les tarifs 2011.

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Projet ancienne école :

-Plan de financement.

-Adoption de la Procédure Adaptée pour la maîtrise d'œuvre.

A/Plan de financement

Le Maire :

Indique que lors des séances du 28/11/2009 et 06/02/2010, le Conseil Municipal a adopté le projet de transformation de l'ancienne école. Le dernier cout prévisionnel servant de base aux dossiers de subvention est de 350.000 €HT pour une superficie portée à 440 m2
 Le plan de financement définitif est maintenant arrêté.

Expose que depuis ces dates :

- l'Etat a proposé en lieu et place de la DGE puis de la DDR d'affecter le budget FNADT à ce projet.
- L'autofinancement à la charge de la commune est passé de 24% à 40.54%

Propose qu'en complément de la délibération du 28/11/2009 et du 06/02/2010, le Conseil Municipal adopte la demande d'attribution du FNADT au titre du projet de transformation de l'ancienne école et le plan de financement suivant.

Dépenses prévisionnelles	€ HT	€ TTC	Ressources	Euros	% HT
Travaux bâtiment	320 000		Etat FNADT	87.500	25.00
Maîtrise œuvre, Contrôle	30 000		CR et plan de soutien	56.875	16.25
			Département	43.750	12.50
			Autofinancement Commune +CCCOust	161.875	46.25
			Tva récupérable	68.600	
Totaux	350.000	418.600		418.600	

Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** le plan de financement ci-dessus.

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

B/Adoption de la Procédure Adaptée pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire :

Rappelle les délibérations des conseils municipaux des 28/11/2009, 16/02/2010 et 13/03/2010 concernant le projet de transformation de l'ancienne école.

Rappelle également que, compte tenu des difficultés financières de la commune, la participation à titre gracieux d'un Architecte ami d'Aulus a été particulièrement utile et bénéfique pour notre collectivité. Cette aide a consisté à la réalisation de l'avant projet sommaire (APS), à la constitution du dossier pour les institutions susceptibles de participer aux côtés de la Commune au financement du projet, à la présentation de la demande de permis de construire, à la rencontre avec l'Architecte départemental.

Ces démarches ayant été réalisées, Monsieur le Maire **Informe** le Conseil Municipal :

- De la délivrance du permis de construire par la DDT (23/11/2010) ;
 - De l'acceptation, par l'Etat (25%), le Conseil régional (12,5%), le Conseil général (12,5%), du financement du projet sur la base de 350.000 €).
 - De possibles participations supplémentaires : Conseil régional(13.125 €), Communauté de communes (20.000 €).
- Propose** au Conseil Municipal de passer à l'étape suivante par la procédure dite « adaptée » (prestations de 4.000 à 95.000 €), afin de désigner :
- Le bureau de contrôle des normes de sécurité et d'accessibilité : sur ce point le Maire **Propose** de confirmer le bureau SOCOTEC qui a proposé la prestation la moins élevée soit 5.000 €, sur les deux propositions qui nous sont parvenues.
 - Le maître d'ouvrage (Architecte ou cabinet habilité), en limitant sa mission à la préparation des appels d'offres et au suivi des travaux puisque tout le travail préparatoire a été réalisé gratuitement. L'appel à candidatures sera effectué du 14 décembre 2010 au 15/01/2011.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** ces propositions et mandate le Maire pour les mener à bien.

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Budgets :
Décisions Modificatives.

Lucien GRANIER informe le Conseil Municipal qu'à ce jour aucune décision modificative n'est prévue pour le budget.

5. Ouverture station de ski de Guzet et de l' Hers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (10/10) approuve les plans de secours des deux stations de ski, le plan de prévention des avalanches de Guzet et prend les délibérations concernant les frais de secours. En parallèle avec les communes d'Ustou et du Port le Maire présente les différents arrêtés (réglementation sur les pistes, nomination du responsable de sécurité, création d'une commission communale de sécurité) à prendre afin d'assurer le bon fonctionnement des stations de Guzet et de Lers.

6. Questions Diverses

1/Projet du passage à gué

Martine Papaix informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu en mairie le 17 décembre 2010 pour le dossier du passage à gué. Elle précise qu'à ce jour 3 entreprises ont établi des devis pour les travaux de terrassement :

Entreprise SERVAT : 11487.58€ TTC

Entreprise PUJOL : 11840.40€ TTC

Entreprise RIVAS : 19724.50€ TTC

Il est rappelé que le projet du gué est en cours d'instruction à la préfecture pour validation de principe et connaître les différentes contraintes. Passée cette étape, les différents interlocuteurs locaux seront rencontrés pour examiner les différentes problématiques.

2/Déclaration de travaux

Lucien GRANIER informe le Conseil municipal qu'un dossier de déclaration de travaux a été déposé par Monsieur RUTILI concernant la création d'un garage situé rue de l'ancienne poste. Les services de l'urbanisme ont fait opposition à cette déclaration préalable par rapport aux distances à respecter vis à vis de la mitoyenneté.

Il précise au Conseil Municipal que la parcelle mitoyenne a été achetée par la mairie pour l'installation du transformateur et qu'il n'y a pas lieu de considérer vu l'affectation de cette parcelle pour un besoin directement public d'appliquer strictement la règle de prospect du PLU par rapport aux mitoyennetés. Un arrêté sera pris prochainement pour autoriser cette déclaration pour afin permettre l'implantation du garage tout en respectant les règles de l'urbanisme du côté de la parcelle mitoyenne de l'autre voisin.

Office du Tourisme

Lucien GRANIER, membre de la commission d'embauche de l'office de tourisme informe le Conseil Municipal qu'une personne sera recrutée en tant qu'animateur de développement touristique. Quatre candidats ont été auditionnés durant cette journée, le choix semble se porter sur Monsieur Anthony BOURGOIN.

Une présentation générale sera faite plus tard.

Enfouissement des lignes

Lucien GRANIER informe le Conseil Municipal que le coût pour l'enfouissement des lignes au chemin du Moulin, est d'environ 7500€ et pour équiper l'aire de camping le coût représente 1800€ + 1 pylône.

La séance est levée à 19h00.

VEYSSIERE Michel	SOUQUET Pierre
GALIN Marcel	PAPAIX Martine
GRANIER Lucien	ROGALLE Bernadette
BONNET Marie-Anne	AMIEL Marie-Cécile
PAPAIX Yvan	MAURETTE Jean-François

Compte rendu affiché le 24 décembre 2010 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.